

### SUPPLÉMENT N°1 au N° 233 NOVEMBRE 2014 SOMMAIRE

P. 2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

**Reconnaître et revaloriser**  
notre métier.

**Faire respecter** nos droits et  
nos statuts.

# AGRÉGÉ(E)S

Du 27 novembre au 4 décembre

Aux CAP, je vote SNES-FSU  
Aux CT, je vote FSU



**SNES-FSU** : Syndicat  
National des Enseignements  
de Second degré



**SNEP-FSU** : Syndicat  
National de l'Éducation  
Physique



**SNESup-FSU** : Syndicat  
National de l'Enseignement  
Supérieur



**FSU** : Fédération Syndicale  
Unitaire

## Édito

### Un vote qui engage notre avenir professionnel

En votant entre le **27 novembre et le 4 décembre** pour la liste présentée par le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNESup-FSU, vous choisirez **des syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés au sein de la FSU**, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

Vous ferez aussi le choix de voter pour des élues et des élus, soucieux d'améliorer nos conditions de travail, de carrière et d'affectation, au contact quotidien des réalités professionnelles, et qui, comme vous, exercent dans des établissements.

En renforçant la **position majoritaire du SNES-FSU** dans un paysage syndical émietté, vous enverrez aussi **un message fort pour le respect de nos métiers, de nos droits et de nos statuts** : celui d'une profession unie pour sa **reconnaissance** et sa **revalorisation**.

Vous ferez aussi le choix de **renforcer le paritarisme** que nous pratiquons afin de garantir les droits de tous et de chacun, dans l'équité et la transparence.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES-FSU et de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre **exigence** sur la conception de **nos métiers, l'avenir et l'unité du second degré**.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse, d'obtenir un **plus grand respect** pour **nos missions** et **nos personnes** et d'exiger l'**abandon** des projets et des réformes **néfastes** pour l'École (réforme du lycée, «primarisation» du collège avec l'école du socle, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires ...).

Voter et faire voter pour le **SNES-FSU** en **CAP** et pour la **FSU** en **CT**, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.

## POUR L'UNITÉ DU SECOND DEGRÉ

Alors qu'une réforme du collège s'annonce, il est nécessaire de sortir de l'opposition stérile entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Le **SNES-FSU** demande un **bilan des difficultés** qu'éprouvent certains élèves à entrer dans les **apprentissage**s. Les enseignants souhaitent réfléchir sur leur **métier**. Le **collège ne peut** s'envisager comme la **fin de la scolarité** obligatoire. Le collège doit être ancré dans le 2<sup>nd</sup> degré, **tremplin vers le lycée** pour tous.

Le **SNES-FSU** a appelé les personnels à investir la consultation sur le socle commun de connaissances, de **compétences** et de **culture** car s'y jouaient la conception du collège, sa structuration, le rôle et la forme du brevet, ainsi que la réécriture de l'ensemble des programmes. Pour le **SNES-FSU**, le projet proposé pourrait être une bonne base de travail **pour en finir** avec **le socle de 2005 et son Livret personnel de compétences**. Il convient cependant d'être vigilant : les décisions qui seront prises auront des conséquences sur les enseignements et l'évaluation en lycée.

Le **lycée**, quant à lui, a été **fragilisé** par les dernières **réformes** : perte de sens des enseignements et des formations, place grandissante du contrôle en cours de formation, renforcement du déséquilibre entre les séries, accompagnement personnalisé inefficace... S'y ajoutent la **crise de recrutement** des enseignants et une forte **poussée démographique**. Cela se traduit par des classes surchargées et par des enseignements aux horaires légaux non respectés.

**5 ANNÉES D'ÉTUDES  
POUR UN  
TEL SALAIRE ?**

**LE SNES SE BAT POUR  
LA REVALORISATION  
DES SALAIRES**



**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**

Le **SNES-FSU** demande la **remise à plat de la réforme des lycées** et l'organisation de journées banalisées afin que les collègues puissent exprimer leurs difficultés et **concevoir des solutions adaptées**. Les enseignants doivent reprendre le contrôle de leur **métier**.

Concernant le nouveau décret statutaire, s'appuyant sur la profession qu'il a régulièrement informée et mobilisée, le **SNES-FSU** a pesé pour garantir les **principes identitaires de nos métiers**. Mais si des aspects du futur décret aideront à réduire l'arbitraire pratiqué ici ou là, celui-ci n'améliorera pas les conditions de travail et de rémunération.

Enfin, le **SNES-FSU** exige la **revalorisation du métier**, seul moyen de résoudre la **crise de recrutement** et de donner au 2<sup>nd</sup> degré les **moyens de faire réussir** tous les élèves.

## LE TRAVAIL DES ÉLUS EN CAP

Dans toutes les CAP, les élus **SNES-SNEP-SNESUP-FSU**, c'est une **expertise** et des **compétences reconnues**, c'est la **voix** de la profession **devant l'employeur**, et c'est également la pratique d'un paritarisme **garantissant**, dans toutes les instances, l'**équité** et la **transparence** auxquelles nous avons droit.

### Hors-classe

La hors-classe représente un **enjeu financier** considérable en raison de l'accélération de carrière qu'elle offre en fin de carrière et du **gel persistant** du **point d'indice** (qui n'avance pas recule !). Historiquement, le combat du **SNES-FSU** et de la FSU aura été d'en faire un **débouché de carrière pour tous**. C'est par le rapport de forces, et par la capacité de conviction de ses élus, depuis les instances paritaires jusque dans la rue, que le **SNES-FSU** a obtenu l'application d'un barème, puis une **augmentation significative des possibilités de promotion**. En dépit de modalités faussées depuis 2005 par l'adoption d'un barème discutable, l'action des élus **SNES-FSU** en CAP a offert aux agrégés de l'académie des conditions de promotion relativement satisfaisantes (plus de 80% des agrégés partent désormais à la retraite en ayant atteint ce grade contre moins de 66% il y a 3 ans)... Mais il reste encore à faire... Le **combat** pour le **respect** d'une vraie fonction publique de **carrière** se poursuit, et ce sont les élus **SNES-SNEP-SNESUP-FSU** qui le mènent.

### Mutations

Avec le **droit** à la **carrière**, le **droit** à la **mobilité** est un autre « front », particulièrement actif, du **combat** de vos élus **SNES-SNEP-SNESUP-FSU** en CAP ; dans un contexte marqué par une **pénurie de postes** et l'**obstination** de l'administration dans ses **mauvais choix** (remise en cause de la bonification agrégés sur les vœux lycées, bonifications insuffisantes pour les TZR, etc.), la jouissance de ce droit fondamental est gravement remise en cause. Au-delà des surenchères proférées par certains, le **SNES-FSU** continue de revendiquer un barème équilibré qui garantisse les priorités statutaires des agrégés sur les postes en lycée, tout en préservant le mouvement unifié des certifiés et agrégés hors duquel toute forme de mobilité serait illusoire. Dans ce contexte difficile, chacun sait **pouvoir compter** sur les élus **SNES-FSU** : par les informations et conseils qu'ils prodiguent en amont du mouvement, leur **vigilance au respect du barème**, les **améliorations** du mouvement qu'ils **obtiennent en séance**, l'information qu'ils assurent après les instances, etc., ils seront toujours **à vos côtés** dans vos mutations.

**PLUS DE 42 HEURES  
DE TRAVAIL  
PAR SEMAINE**

**LE SNES SE BAT AVEC VOUS  
POUR L'AMÉLIORATION DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL**



**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**

# SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## POUR LES AGRÉGÉ(E)S, LE SNES-FSU, LE SNEP-FSU ET LE SNESUP-FSU REVENDIQUENT :

### UNE VRAIE REVALORISATION !

La revalorisation exigée par le SNES-FSU et la FSU concerne **toutes les dimensions du métier** : rémunération, conditions de travail, reconnaissance de la place des agrégés dans le second degré.

#### Pour une revalorisation salariale

Le SNES-FSU et la FSU exigent une carrière revalorisée et accélérée, avec 11 échelons intégrant les indices terminaux de la hors-classe. La carrière doit ensuite s'ouvrir sur l'échelle lettre B comme celles des corps de catégorie A+. Le nombre de chaires supérieures doit être doublé.

#### Pour une amélioration des conditions de travail

Les conditions d'affectation et d'emploi doivent respecter notre qualification disciplinaire de haut niveau. Notre temps de service doit être réduit, ainsi que les effectifs des classes. Pour les TZR, nous réclamons la réduction de l'étendue des zones de remplacement et la revalorisation de l'ISSR.

#### Pour la pleine reconnaissance de notre métier



En tant que cadres concepteurs de notre métier (et non simples exécutants !), nous exigeons l'**abandon des politiques de management actuelles et le respect de la liberté pédagogique**, que ce soit : **dans l'enseignement supérieur**, où les missions des agrégés doivent être mieux reconnues et l'accès à la recherche facilité ; **au lycée**, où un bilan sans concession de la réforme Chatel doit être dressé et où ses dégâts doivent être réparés ; **au collège**, où, pour assurer la réussite de tous et la poursuite d'études au lycée, nous combattons toute remise en cause de la structuration disciplinaire des enseignements en collège.

**Voter pour le SNES, le SNEP et le SNESUP, syndicats de la FSU**, majoritaires dans la profession, c'est :

- être **représenté** au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, **déterminés à peser et à lutter** pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;
- donner plus de force à **des syndicats attachés à l'unité et à la cohérence du second degré**, fortement implantés dans les établissements, soucieux de **défendre l'intérêt de chacun** et de faire évoluer le système éducatif dans **le respect des missions et statuts des personnels**.

DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE

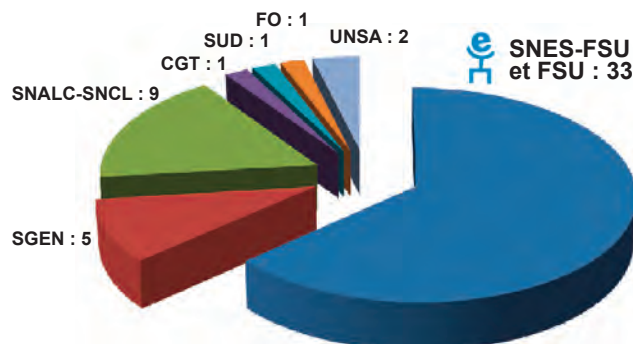
Je vote SNES-FSU aux CAP

Je vote FSU aux CT



Nombre de sièges obtenus en 2011 dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC et dans les CCP des Non-Titulaires et des AED

Ces **orientations** sont défendues également dans les **comités techniques** par la **FSU**, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction Publique. Celle-ci, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, a su obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation. **Au comité technique de l'académie de Nice** la FSU a obtenu en 2011, par le vote des personnels, **6 sièges sur 10**.



**ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ**

## Comment voter ?

Cette fois encore, le Ministère a fait le choix d'un vote électronique pour ces élections. De toute la fonction publique, c'est le seul Ministère qui organise le vote de cette façon, tous les autres votant « à l'urne ».  
Moins lourde que lors du précédent scrutin, la procédure n'est pas pour autant aussi simple que lors d'un scrutin « à l'urne ».  
Une fois votre « espace électeur » créé, l'essentiel est fait !  
Il ne vous restera plus qu'à voter entre le **27 novembre et le 4 décembre**.

### QUI VOTE ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé.

### COMBIEN DE VOTES ?

**Titulaires : 4 votes.** Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

**Stagiaires : 2 votes.** Un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

**Non-titulaires : 3 votes.** Un vote à la CCP, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

### LES CONDITIONS DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule du **27 novembre 2014 à 10h00 au 4 décembre à 17h00** ; 24h/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).

### COMMENT VOTER ?

Vous devez être en possession de votre **mot de passe électeur** et de votre **identifiant électeur**, le jour où vous souhaitez voter, entre le 27 novembre 10h et le 4 décembre 17h :

- connectez-vous sur [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)

- cliquez sur "je vote"

- saisissez votre **identifiant électeur** et votre **mot de passe électeur** que vous avez vous-même créé

- participez aux scrutins qui vous sont ouverts.

Vous pouvez voter pour l'ensemble de vos scrutins en une ou en plusieurs fois.

### PROCÉDURE DE VOTE

Une adresse : [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014)

Dans un premier temps il s'agit de créer votre espace électeur. Cette étape est indispensable afin de voter. Pour cela vous vous connectez sur [www.education.gouv.fr/electionspro2014](http://www.education.gouv.fr/electionspro2014), cliquez sur « je me connecte à mon espace électeur », cliquez sur l'onglet « Créer mon compte »

On vous demande alors de saisir votre adresse de messagerie professionnelle. ATTENTION ! il s'agit forcément de l'adresse académique de type [prenom.nom@ac-nice.fr](mailto:prenom.nom@ac-nice.fr).

Vous créez votre **mot de passe électeur** que vous confirmez ensuite via un lien envoyé sur votre messagerie professionnelle.

Vous confirmez, via votre messagerie professionnelle, le **mot de passe électeur** que vous avez défini. Le **mot de passe électeur** doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

**NB** : Rien ne vous empêche de prendre comme mot de passe de votre espace électeur le même mot de passe que votre messagerie académique

Sur l'espace électeur, vous pouvez :

1. consulter les listes électorales publiées en ligne.
2. consulter les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.
3. à partir du **13 novembre et jusqu'au 4 décembre**, vous pouvez y récupérer votre **identifiant électeur**.

La notice de vote qui vous sera remise en main propre sur votre lieu de travail contre émargement, ou à votre adresse postale ou par mél dans certains cas (ex : congés longue maladie), contient ce même identifiant électeur. Elle n'est donc pas indispensable. Certains, d'ailleurs, ne la recevront pas.

### Que faire en cas de perte de mon identifiant ou de ma notice de vote ?

Vous pouvez obtenir votre **identifiant électeur** via un formulaire en ligne en vous connectant à l'espace électeur entre le 13 novembre et le 4 décembre. Vous pouvez recevoir votre **identifiant électeur** soit par courriel soit par SMS.

### J'ai perdu mon mot de passe électeur : comment faire ?

Connectez-vous à votre espace électeur et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Renseignez votre adresse de messagerie professionnelle. Vous recevrez un message dans votre messagerie et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau **mot de passe électeur**.



Fabienne LANGOUREAU



Marie-Jeanne CHEVREMONT



André ESCOLLE



Evelyne SCHAEIGIS



Eric MICHELANGELI



Julie BAGGE



Marc BERENQUIER



Alexandra RONGEARD



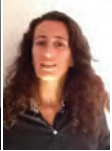
Bruno COMBETTE



Maryvonne GUIGONNET



Didier KREBS



Aurélie ROYER



Léonie FRANK-NIRO



Florence MULLER



Quentin DAUPHINE



Laurent LOPEZ



Isabelle AKOKA



Corinne GIOANNI

## CAPA des Agrégé(e)s

### Hors classe

**LANGOUREAU MOREL Fabienne**

Lettres modernes – Lycée Carnot, Cannes – 06

**CHEVREMONT Marie-Jeanne**

Espagnol – Lycée Honoré d'Estienne d'Orves, Nice – 06

**ESCOLLE André**

Sciences industrielles – Lycée international, Valbonne – 06

**SCHAEIGIS-HERGIBO Evelyne**

Lettres modernes – Lycée Langevin, La Seyne-sur-Mer – 83

### Classe normale

**MICHELANGELI Eric**

Histoire-géographie – Lycée Albert Calmette, Nice – 06

**BAGGE Julie**

Philosophie – Lycée René Goscinny, Drap – 06

**BERENQUIER Marc**

EPS – Collège Pablo Picasso, Vallauris – 06

**RONGEARD Alexandra**

Anglais – Lycée Carnot, Cannes – 06

**COMBETTE Bruno**

Histoire-géographie – Lycée Langevin, La Seyne-sur-Mer – 83

**GARCIA Dimitri**

SVT – Université de Nice, Nice – 06

**GUIGONNET Maryvonne**

Lettres modernes – Lycée Rouvière, Toulon – 83

**KREBS Didier**

SVT – Lycée du Parc Impérial, Nice – 06

**ROYER Aurélie**

EPS – Zr Var2-Est-Collège Gustave Roux, Hyères – 83

**FRANK-NIRO Léonie**

Allemand – Collège international, Valbonne – 06

**MULLER Florence Héléne**

Mathématiques – Lycée Masséna, Nice – 06

**DAUPHINÉ Quentin**

Histoire-géographie – Lycée Janetti, Saint-Maximin – 83

**LOPEZ Laurent**

Mathématiques – Lycée Beaussier, La Seyne-sur-Mer – 83

**BAUTRAIT Marjorie**

Italien – Lycée Dumont d'Urville, Toulon – 83

**AKOKA Isabelle**

Histoire – Lycée Albert Calmette, Nice – 06

**GIOANNI Corinne**

Lettres modernes – Lycée d'Estienne d'Orves, Nice – 06



SNES-FSU

Syndicat National des Enseignements de Second degré



SNEP-FSU

Syndicat National de l'Éducation Physique



SNESUp-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

### Nombre de sièges obtenus en 2011 à la CAPA des Agrégés

SNALC-SNCL : 3

SNES-FSU et FSU : 7



FSU  
Fédération Syndicale Unitaire